

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2025

**Délibération n°2025.03.022.B**

**Programme d'Intérêt Général et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain: demande de subvention pour le suivi animation des programmes auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour l'année 2025**

LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 mars 2025

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Excusé(s):**

Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025  
Publication : 19/03/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.03.022.B**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL ET OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SUIVI ANIMATION DES PROGRAMMES AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT POUR L'ANNEE 2025**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : HABITAT RAISONNÉ ET ACCESSIBLE

Enjeux : [10303 -1) ACCESSION PROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DES LGTS]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à un logement  
ODD 11 : Accès à un logement décent et adapté

GrandAngoulême a contractualisé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour déployer un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle des 38 communes et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les centralités de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre sur la période 2022-2026.

Ces deux programmes visent la montée en gamme du parc privé. Ils permettent aux propriétaires occupants et bailleurs de mobiliser des aides de l'Anah, de GrandAngoulême, et des communes sur les secteurs OPAH RU, pour réaliser une rénovation énergétique globale, adapter le logement au maintien à domicile ou réhabiliter un bien destiné à la location dans le cadre d'un conventionnement et d'un loyer plafonné.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a confié par marché public la mission de suivi animation et d'accompagnement des ménages à Soliha Charente.

Pour cette mission, GrandAngoulême bénéficie de cofinancements de l'Anah à hauteur de 35 % de la dépense HT pour le PIG et 50 % de la dépense HT pour l'OPAH RU auxquels s'ajoutent les parts variables par dossier agréé. Le financement de l'Anah est plafonné à 80 % de la dépense TTC.

D'autre part, les communes de l'OPAH RU participent au financement de la mission de suivi animation dédiée au dispositif à hauteur de 8,33% chacune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025  
Publication : 19/03/2025

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

## PIG

<b>Année 2025</b>	
<b>Dépenses</b>	
Dépenses forfaitaires HT	1 672,00 €
Mission AMO HT	307 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>308 672,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>370 406,40 €</b>
Ecrêtement 80% du TTC	296 325,12 €
<b>Recettes</b>	
Subvention Anah (part fixe)	108 035,20 €
Subvention Anah (part variable)	253 440,00 €
<b>Total subvention Anah</b>	<b>361 475,20 €</b>
<b>Ecrêtement Anah 80% du marché TTC</b>	<b>296 325,12 €</b>
Participation GrandAngoulême	74 081,28 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>370 406,40 €</b>

## OPAH RU

<b>2025</b>	
<b>Dépenses</b>	
Dépenses forfaitaires HT	59 356,00 €
Mission AMO HT	65 500,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>124 856,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>149 827,20 €</b>
<b>Recettes</b>	
Subvention Anah (part fixe)	62 428,00 €
Subvention Anah (part variable)	47 920,00 €
<b>Total subvention Anah</b>	<b>110 348,00 €</b>
Participation Gond Pontouvre	4 946,33 €
Participation La Couronne	4 946,33 €
Participation Ruelle sur Touvre	4 946,33 €
<b>Participation des 3 communes</b>	<b>14 839,00 €</b>
Participation GrandAngoulême	24 640,20 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>149 827,20 €</b>

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions auprès de l'Anah et des communes de Gond-Pontouvre, Ruelle sur Touvre et La Couronne, et à signer tout document afférent à ce dossier.

<p>Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_22B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025  
Publication : 19/03/2025